



Probleme avec contrat avec elliweb cortix et locam

Par **olivier**, le **29/08/2012 à 18:43**

Bonjour,rnJ'ai signé un contrat avec elliweb cortix pour la construction d'un site web,cortix enst en liquidation judiciaire,ils m'ont envoyer un email pour me dire de faire opposition sur les prélèvements de chez locam,maintenant je me retrouve avec un courrier de chez locam pour me dire que je le devais les sommes dues de la locations du site,j'ai lu sur des sites internets que la société locam était dans obligation de mettre et de faire que le site soit sur internet,car moi j'étais que locataire de l'emplacement de mon site et pas propriétaire de cette emplacement,alors serais t'il possible de ma part de faire résilier ce contrat pour non respect de ce contrat.rnPouvez vous me donner une réponse la plus précise possible,car nous sommes plusieurs personnes a être fait arnaquer par ses sociétés.rnMerci par avance,rnCordialement.

Par **juan**, le **03/09/2012 à 17:11**

Bonjour,rnrnMoi pour ma part j'ai pris un avocat et ma dit de faire opposition au prélèvement en attendant de faire des recherchesrnrncependant ce qui est sur c'est que cortix en étant en liquidation n'a plus le droit de vous prélevé.rnrnConseil prenez un avocat il y à des chance de résiliernVous avait 2 mois à compter la prononciation de la liquidationrnrnje vous tien au courant du résultat!!rnrncordialement

Par **nicolastgv**, le **04/09/2012 à 23:47**

BonjourrnJai signer en juillet 2012 et pas de site aucune reponse meme pas un courriel me disant d arreter les prelevementsrnHormis tout ceci, jai fait opposition mais je nai pas pris d avocatrnJai eu un conseil du tribunal de commerce que des alors une societe est en liquidation judiciaire aucun prelevement doit etre effectuer si cest le cas faire opposition et si il existe encore un compte de cortix il servirais a dedommager les clientrnLes prelevements sont sous le nom cortix et non locam cest a locam de voir avec cortix pourquoi il n ont plus d argent qui rentre

Par **m,king**, le **03/11/2012 à 13:49**

bonjourrnjnai fait une erreur de faire ecouter des coup de fil publiciter blabla bla blarnet jai signee moi de avril 2012 et depuis mon site internet en courd.ENRICHEISSEMNET ????
plusieure appel telephonique et plusieurs email de envoyee de ma part mes ca donne rien et apres jai reçu email que ne pas payer cortix rnet jai bloquer les prelevnment de 95e par moi et mantanat ils en envoyee une lettre recomandee que jai devez payer 2216.54ernmais n.aporte qoi deja site elle est pas a jour par compte jai donner main propre une dvd un agent de elliweb pour metre a jour mon site mais rien donner rnaucuncontraire jai perdu chiffre daffaire en plus jai ete nouveau creatiopn de entreprise et jour de aujourd'hui plus rien la site internet mais rien donnee merci de me donner un avocat specialise d,un site internet et pas cher merci a tous

Par **comedyartmusic**, le **05/11/2012 à 02:42**

je suis dans la meme situation que vous j'ai signer un contrat avec eux en avril 2012 et suite a des prélèvements frauduleux sur mon compte bancaire j'ai coupé tout les prélèvements et aujourd'hui j'ai reçu un courriel de mise en demeure me réclamant de payer la somme de 2216.54 euros je ne sais pas comment faire nous sommes une association loi 1901 quelles sont les démarches a suivre?